Mazières-en-Gâtine



Rachel et Aurélien Chevreau, ont présenté leur métier et fait déguster leur fromage aux collégiens, en compagnie de Nathalie Même, la gestionnaire du collège.

Médaille d'argent à la tomme de chèvre

Mardi 21 mars, le collège Roger-Thabault a organisé une rencontre avec Rachel et Aurélien Chevreau, un instant pédagogique pour échanger avec les élèves de leur élevage, de la reproduction caprine et de la transformation fromagère. Un moment détente et découverte à l'heure du repas, avec dégustation de fromage de chèvre.

Depuis quand, avez-vous votre élevage de chèvres ?

Rachel Chevreau: « Cela fait deux ans et demi, que la grande aventure a commencé à Saint-Marcla-Lande. Nous étions tous les deux salariés agricoles en Vendée. Aurélien était depuis 18 ans dans la même soclété, en production de melons et moi l'ai fait dix ans du négoce de bestiaux. Nous avions envie de nous installer et nous avons eu le coup de foudre pour la ferme Le Petit Chanteloup »

Pourquoi avoir choisi un troupeau de chèvres ?

"C'est ce qui nous correspondait le mieux, Aurélien voulait transformer, c'est lui qui fait le fromage et moi je suis à la ferme et élève les chèvres. En moyenne sur une année 350 chèvres lait "

Comment vivez-vous cette nouvelle vie ?

* Nous essayons de concilier notre vie de famille, avec notre travail, nous avons trois enfants. C'est difficile pour les jeunes agriculteurs de s'installer, la filière se porte mieux, mais c'est loin d'être super. Les charges salariales sont trop importantes. * Vous avez obtenu votre première médaille d'argent fin 2016, pour une de vos fabrications?

En août, Aurélien fabrique une tomme de chèvre à l'ancienne, mioctobre nous commençons à la vendre. En novembre, nous participons au concours international Capr'Inov pour son 10e anniversaire à Niort, avec notre tomme de chèvre et nous remportons la médaille d'argent. Nous sommes trop contents. »

Vente à la ferme de Le Chanteloup à Saint-Marc-la-Lande, mercredi et vendredi de 16 heures à 19 heures, toute l'année, plus le samedi de 11 heures à 12 heures du 1^{er} avril au 15 août.

